



Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 27 août 2018 à 13 h 30.

### **NOMINATION DU PROTECTEUR UNIVERSITAIRE**

CONSIDÉRANT la résolution 2018-CA652-04.04.02-R7139 (11 juin 2018) relative à la délégation au comité exécutif de pouvoirs spéciaux pour la période estivale 2018;

CONSIDÉRANT la Politique de prévention et de traitement des plaintes;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-CA643-02.03-R6996 (13 novembre 2017) relative à l'adoption de la description de fonctions du poste de protecteur universitaire et à la nomination des membres du comité de sélection pour le choix du protecteur universitaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT les explications de la secrétaire du comité de sélection;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. de nommer madame Geneviève Hardy à titre de protectrice universitaire pour un mandat non-renouvelable de sept ans, débutant le 2 septembre 2018 et se terminant le 1er septembre 2025;
2. d'approuver le contrat de travail de madame Geneviève Hardy, tel qu'il se lit en dépôt au Secrétariat général;
3. d'autoriser le président du conseil d'administration à apporter, s'il y a lieu, des modifications mineures audit projet de contrat de travail;
4. d'autoriser le président à signer, pour et au nom de l'Université du Québec à Trois-Rivières, ledit contrat de travail;
5. de mandater le recteur pour accompagner madame Geneviève Hardy quant à ses besoins en matière de soutien administratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

---

M<sup>e</sup> Marylène Drouin  
Secrétaire générale

Extrait du procès-verbal qui sera présenté pour approbation à la prochaine réunion du comité exécutif.